



Budget

Le vote du budget est un acte majeur et politique pour la collectivité. Il prévoit les dépenses nécessaires à l'exécution de ses compétences pour l'année, ainsi que les recettes qui les financent.

Publié le 12 août 2024

Qu'est-ce qu'un budget ?

Le budget traduit la politique du Conseil départemental et les priorités des élus. Il est voté par l'Assemblée délibérante.

Il est équilibré et sincère. Composé de deux sections, investissement et fonctionnement, il retrace les dépenses et recettes pour une année donnée. C'est un acte prévisionnel et il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par des décisions modificatives.

Les étapes budgétaires

Plusieurs étapes rythment une année budgétaire du Conseil départemental :

- > Octobre : le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)
Les élus fixent les grandes lignes des politiques programmées pour l'année à venir
- > Décembre : vote du budget primitif
Ce budget comporte les recettes et dépenses prévisionnelles pour l'année suivante
- > Juin : le Compte Financier Unique
Le Compte Financier Unique (CFU) a vocation à devenir, à partir de l'exercice 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens. Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

La candidature de notre collectivité à l'expérimentation du CFU, validée par notre Assemblée le 22 juin 2023, a été acceptée par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) le 28 août 2023. Cette expérimentation ne concerne cependant pas le budget SAMNAE - Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux.

- > Juillet : le Budget Supplémentaire
Généralement établi au 2ème semestre, il a essentiellement pour objectif de reprendre les résultats budgétaires de l'exercice précédent
- > Octobre : les Décisions Modificatives
Elles permettent de réajuster les inscriptions budgétaires inscrites précédemment

Les différents budgets

Le Conseil départemental de la Meuse gère 7 budgets distincts :

- > le budget principal
- > le budget annexe du Parc départemental
- > le budget annexe du Fond d'aide
- > le budget annexe MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des Services d'Aides et des Soins dans les champs de l'Autonomie)
- > le budget annexe MNA (Mineurs Non Accompagnés)
- > le budget annexe SAMNAE (Structure d'Accueil des Mineurs Non Accompagnés en Evaluation)
- > le budget annexe E-Meuse santé

Les documents budgétaires

2024

 2023

 2022

 2021

 2020

 2019

 2018

 2017

 2016

 2015

LIENS UTILES

- > J'ai une facture à régler au Département
- > J'ai une facture à adresser au Département

<https://www.meuse.fr/le-departement/vous-represente/budget?>



**DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE**

Place Pierre François

Gossin

55012 BAR LE DUC

Tél : 03 29 45 77 55